

# L'Ordre des Experts-Comptables et les PME : quatre points d'accompagnement

Les experts-comptables sont en mesure de proposer des actions d'accompagnement concrètes aux PME. Au regard des difficultés spécifiques évoquées précédemment et en s'appuyant sur l'expertise métier de la PME, le rôle d'accompagnement que pourrait avoir l'expert-comptable est double : il pourrait lui offrir une assistance en matière de veille et d'intelligence économique ainsi qu'une assistance méthodologique dans la réponse à l'appel d'offres.

**Plus concrètement, cela passerait avant tout par la mise en place de quatre actions concrètes :**

- un accompagnement dans l'**interprétation du cahier des charges** ;
- un contrôle de l'**adéquation de l'appel d'offres** avec le métier et les compétences de l'entrepris ;
- une aide à la **rédaction d'une réponse pertinente**, qui respecte bien les besoins du demandeur ;
- une **aide à la création de réseaux de partenaires** pour la co-traitance.

## **Pour un observatoire de la procédure de réponse: cinq axes d'étude**

Il serait intéressant de créer un observatoire de la procédure de réponse, qui aurait pour mission de formuler, au terme de son étude, des propositions d'adaptation du Code des marchés publics. Au terme de ces entretiens, l'Ordre des experts-comptables a relevé cinq grandes lignes de travail qui retiennent particulièrement l'attention.

### **1 - Favoriser le dialogue entre demandeur et offrants :**

- élaborer un cadre formel pour le dialogue en amont,
- expliciter le terme de "dialogue compétitif",
- favoriser la pratique de la soutenance orale.

### **2 - Remédier à la lourdeur formelle du processus de réponse :**

- délivrer un agrément annuel de type DC7,
- centraliser toutes les pièces justificatives relatives à une profession dans un département de l'observatoire.

### **3 - Clarifier et assouplir les cadres de la procédure de réponse :**

- rédiger une "charte de bonne conduite" pour un cahier des charges plus précis, qui serait ratifiée et appliquée par les acteurs concernés,

**Il serait intéressant de créer un observatoire de la procédure de réponse, qui aurait pour mission de formuler au terme de son étude des propositions d'adaptation du Code des marchés publics.**

Au terme de ces entretiens, l'Ordre des experts-comptables a relevé cinq grandes lignes de travail qui retiennent particulièrement l'attention :

- favoriser le dialogue entre demandeur et offrants,
- remédier à la lourdeur formelle du processus de réponse,
- clarifier et assouplir les cadres de la procédure de réponse,
- prendre des décisions concrètes concernant les éléments financiers,
- élargir la réflexion dans un cadre national et international.

- faire en sorte que le monde public accepte les factures dématérialisées en provenance du monde privé,
- proposer systématiquement la co-traitance comme mode de réponse possible à l'appel d'offres.

**4 - Prendre des décisions concrètes concernant les éléments financiers :**

- dirimer la question du budget (fourchette, plafond, ou accords de métiers sur des prix minimaux),
- mettre en place un service d'assurances pour les grandes entreprises engagées en co-traitance avec des PME,
- étudier l'application réelle du paiement des intérêts de retard une fois la prestation réalisée.

**5 - Elargir la réflexion dans un cadre national et international :**

- réfléchir à l'opportunité d'un Small Business Act français,
- harmoniser ces décisions dans le cadre de l'Union européenne.